



LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE LA GESTION DES PENSIONS

17 avril 2014

amue

MUTUALISATION + SOLUTIONS



Intervenants-es



- + Hervé RIVIERES, Chargé de domaine RH, Amue
- + Sylvain MERLEN, chef du service du pilotage de la gestion des données de carrière pour la retraite de la Direction des affaires financières, SREN, MENESR
- + Catherine RIOU, Chef du département des retraites, SREN, MENESR
- + Catherine LECOQ, Responsable de la cellule de pilotage du complètement des comptes individuels de retraite, SREN, MENESR





- + Le contexte réglementaire : rappel
- + Etats des lieux du complètement des CIR,
- + Le tableau de bord du complètement des CIR,
- + La fiabilisation des CIR,
- + La gestion des pensions en 2014-2015,
- + La gestion des pensions en 2015-2016,
- + Le passage en « Groupe 1 », 2020 ?,
- + La réforme de la gestion des pensions des fonctionnaires de l'Etat : point d'étape,
- + Les actions d'accompagnement des établissements de l'enseignement supérieur





Le contexte réglementaire : rappel





Le contexte réglementaire : rappel



- + **Décret n° 2013-186 du 1er mars 2013 relatif à la procédure de liquidation des droits à pension de retraite des fonctionnaires de l'Etat, des magistrats et des militaires**
- + Le décret du 1er mars 2013 modifie notamment le décret n°2010-981 du 26 août 2010 relatif au compte individuel de retraite et à la procédure de liquidation des droits à pension des personnels civils de l'Etat, des magistrats et des militaires. Il diffère, pour le MEN comme pour le MESR, de deux ans, du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2014, la date butoir de l'entrée en vigueur du nouveau processus de liquidation des pensions à partir du compte individuel de retraite. Il est ainsi accordé un délai supplémentaire au MENSr pour procéder au complètement et à la fiabilisation des comptes individuels de retraite d'une part et pour déployer les interfaces entre les SIRH ministériels ou des opérateurs avec le système d'information du service des retraites de l'Etat.
- + Impact pour les établissements :
- + **Complètement des comptes : 30 juin 2014, ce qui signifie une fiabilité des comptes pour l'ensemble des universités et établissements de l'enseignement supérieur**





ETAT DES LIEUX DU COMPLETEMENT DES CIR



Période de référence d'observation : février 2014





ETAT DES LIEUX DU COMPLETEMENT DES CIR



- + Reste à faire (enseignement supérieur)
- + Générations 1950 à 1980
- + Février 2014 : 27,57% (32 261 comptes)





ETAT DES LIEUX DU COMPLETEMENT DES CIR



Nombre d'établissements par Reste à Faire (Février 2014)

| Evolution du reste à faire | | Nombre d'établissements |
|---|---------------------------|-------------------------|
|  | RAF < 10 % | 19 |
|  | 10%<RAF<15% | 21 |
|  | 15<RAF<20% | 24 |
|  | 20%<RAF<30% | 20 |
|  | 30%<RAF<100% | 50 |

Source: SREN





- + L'usage des comptes
- + Le droit information retraite (RIS – EIG)
- + La liquidation automatisée

- + L'échéance du complètement : **le 30 juin 2014**

- + le plan d'action national
- + La formation/action (visioconférences)
- + La lettre du secrétaire général aux agents
- + Le tableau de bord (DGS et DRH)





Tableau de bord du complètement





Tableau de bord du complètement



- + Graphique (complètement)
- + Tableau (fiabilisation)
- + Voir page suivante l'exemple d'une université

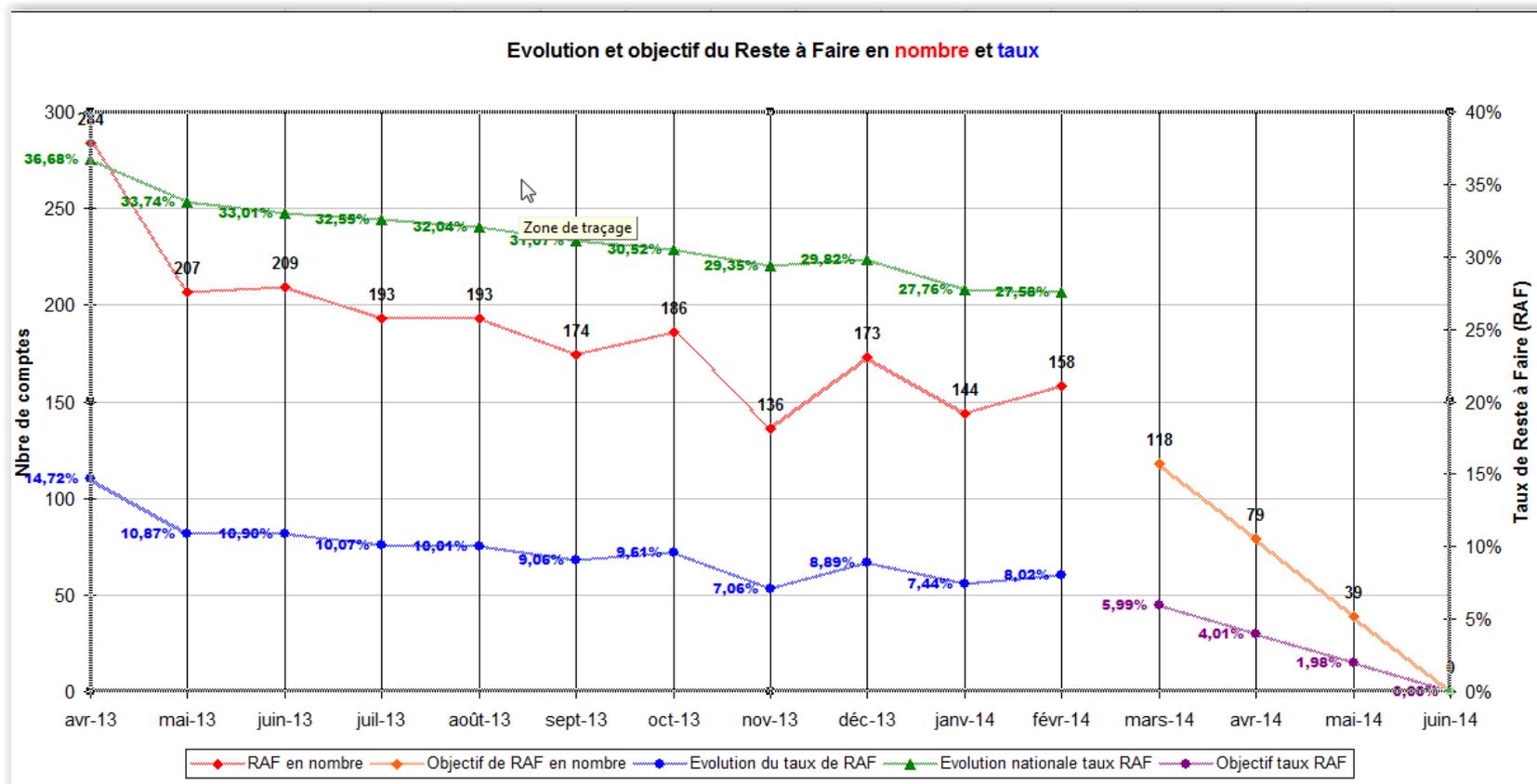




Tableau de bord du complétement



Exemple d'une université : évolution et objectif du reste à faire en nombre et en taux



Source: SREN





Tableau de bord du complétement



Suivi qualitatif de la situation des comptes pour les agents nés entre 1950 et 1980

| Effectif né entre 1950 et 1980 (1) : | | | | |
|--|------------------------------|---------------------------------|--------------------|-------------------------|
| | 1 971 | | | |
| Indicateurs de qualité | Valeur pour l'université (2) | Valeur moyenne pour le MESR (3) | Seuil d'alerte (4) | Indicateur d'alerte (5) |
| Pourcentage de comptes en anomalie | 4,71% | 14,34% | 3,00% | alerte |
| Pourcentage de dossiers ayant atteint au moins le niveau d'exigence RIS (dossiers complets) | 94,77% | 76,55% | 57,64% | |
| Pourcentage de dossiers ayant atteint le niveau d'exigence EIG (dossiers fiables) | 84,79% | 67,18% | 46,16% | |
| Age moyen de début de carrière | 28,62 | 29,68 | 30,82 | |
| Nombre moyen d'années de carrière | 18,27 | 17,60 | | |
| Nombre moyen d'enfants | 1,60 | 1,55 | 1,38 | |
| Pourcentage de comptes comportant des services auxiliaires validés | 37,27% | 26,16% | 19,16% | |
| Pourcentage de comptes d'hommes nés avant 1979 avec situation sur le service national renseignée | 77,79% | 74,67% | | |
| Le périmètre du suivi est constitué de l'ensemble des fonctionnaires non décédés et non radiés des cadres | | | | |
| 1 = Effectif de fonctionnaires de l'université nés entre 1950 et 1980 (nombre de comptes ayant une identité certifiée) | | | | |
| 2 = Valeur de l'indicateur de qualité pour l'université | | | | |
| 3 = Valeur moyenne de l'indicateur pour l'ensemble des comptes du MESR ayant atteints le niveau qualité RIS ou EIG | | | | |
| 4 = Seuil d'alerte défini pour le MESR | | | | |
| 5 = L'indicateur d'alerte s'affiche si la valeur de l'indicateur pour l'université est supérieure ou inférieure (suivant l'indicateur) au seuil d'alerte | | | | |

Source: SREN





La fiabilisation des CIR





La fiabilisation des CIR



- + Le repérage des comptes « toxiques »,
- + La mise en qualité des CIR,
- + L'échéance du 1er septembre 2015,
- + La sécurisation des CIR





La gestion des pensions 2014-2015





- + Situation inchangée en 2014-15 (« **Groupe 3** »),
- + Anciennes procédures jusqu'au 01/09/2015,
- + Nouvelles procédures : pensions mises en paiement à partir du 02/09/2015.





Groupe 3 (actuellement)

- + Jusqu'au 01-09-2015 (pour les pensions mises en paiement),
- + Maintenir l'effort,
- + Mêmes charges de gestion des DDP,
- + Fiabilisation des CIR,
- + Appropriation progressive de PETREL (SREN – Guérande),
- + Premiers retours sur investissement du complètement des comptes !





La gestion des pensions 2015-2016





- + 2 Groupes de travail (1er semestre 2014) :
 - + Expérimentation « Centralisation des demandes de pension »,
 - + Archivage et « accessibilité des pièces »

- + Prochain COPIL : **Juin 2014**

- + « Groupe 2 » des employeurs (au 1er janvier 2015) avec mise en œuvre pour les pensions mises en paiement postérieurement au 1er septembre 2015,
- + « Expérimentation de la centralisation de la demande de pension au SREN » si aval du COPIL : expérimentation dans un ou deux sites (2016) – choix faits plutôt en académies.





+ **Groupe 2 : à partir de 2015**

- + Pour les pensions mises en paiement à partir du 02-09-2015,
- + Préliquidation (SREN), liquidation et droit Info retraite (SRE) via le CIR : EIR/RIS/EIG
- + Déploiement progressif de PETREL au niveau local sous réserve de :
 - + Mutualisation
 - + Pôles experts et de gestion :
 - + Simulations, conseils aux usagers,
 - + Saisie des données « retraite » dans PENSION
 - + Pôles RH
 - + Gestion de données
- + Mise en place d'un contrôle interne
- + Amorce d'une dématérialisation des pièces justificatives (SREN – pour la seule expérimentation de la centralisation)





Le groupe 1 (2020 ?)





Groupe 1 (2020 ?)



- + Centralisation des demandes de pension à Guérande,
- + Pour les pensions mises en paiement à partir du 02-09-2015 (Expérimentation),
- + Relations « usagers » (établissement) avant dépôt de la demande de pension,
- + Employeur MENESR : Alimentation des comptes en données (via SIRH) par les établissements,
- + Abandon du SI « PENSION » après bascule des données dans SIRHEN ou dans tout SIRH disposant des données nécessaires à la liquidation des pensions,
- + SRE / Guérande: Instruction des demandes de pension, liquidation et concession (via PETREL),
- + Perspectives: création d'un portail Usagers (2017 ?)





La réforme de la gestion des pensions des fonctionnaires de l'Etat : point d'étape





La réforme de la gestion des pensions des fonctionnaires de l'Etat : point d'étape



- + Après le 30 juin 2014 :
 - + Un bilan global du complètement
 - + Un contrôle qualité « renforcé » pour permettre le transfert juridique des comptes au SRE **au plus tard le 1er janvier 2015**

- + A partir de 2015
 - + Changement du mode de gestion des dossiers de pension. Le MENESR rejoindra les employeurs du « groupe 2 »
 - + Peu de changements dans l'organisation des services :
 - + Poursuite de l'enregistrement des données au fil de l'eau dans les SIRH,
 - + Poursuite de la préparation des EIG (en fonction du calendrier du DIR),
 - + Préparation du dossier de pension et transmission au service de Guérande,
 - + Poursuite de l'information/simulations aux usagers.





Les actions d'accompagnement des établissements





- + Par l'Amue :
- + Formations « maîtrise de la gestion des pensions » : 3 sessions en 2014,
- + les prochaines dates : 15 & 16 mai,
- + 02 & 03 octobre
- + Possibilité pour les établissements d'organiser les formations sur site afin de former le maximum des gestionnaires RH
- + Des web conférences et séminaires réguliers d'informations sur la poursuite de la réforme de la gestion des pensions.



Merci de votre attention

Contact



herve.rivieres@amue.fr